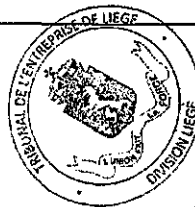




Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22005896*****- 3 JAN. 2022**

Greffe

N° d'entreprise : **0870 401 289**

Nom

(en entier) : **PHARA Flex**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Grands-Prés, 134 à 4032 Liège****Objet de l'acte : Nominations - Démissions**

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 29 décembre 2021 :

" (...) Démission de l'administrateur

PREND ACTE de la démission de Monsieur Michel Koch en qualité d'administrateur.

Cette démission prend effet à compter de ce jour.

DECIDE de donner une décharge provisoire à cet administrateur de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de sa démission.

L'actionnaire unique sera appelé à se prononcer sur la décharge à donner à cet administrateur pour l'exercice de son mandat, à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination de nouveaux administrateurs

DECIDE de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateur :

-Monsieur Gérard Cordonnier, domicilié rue de Verviers, 40 à 4700 Eupen ; et

-Monsieur François Cordonnier, domicilié rue Paul Spaak 33, appartement 3/10, à 1050 Bruxelles.

Ces mandats prennent effet à compter de ce jour. Ils sont consentis pour une durée illimitée.

Messieurs Gérard Cordonnier et François Cordonnier, ici présents, acceptent leur mandat et déclarent que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Rémunération des nouveaux administrateurs

DECIDE que le mandat de ces nouveaux administrateurs sera exercé à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Inès Verboogen et Léa Sonnet, collaborateurs au sein de BDO Legal SRL, dont le siège social est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0892.456.715 (RPM Bruxelles, Tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'organe d'administration du 29 décembre 2021 :

"(...)

Délégation de pouvoirs spéciaux

DECIDE de désigner Monsieur Bruno Buelens, domicilié Rodestraat, 42 à 3290 Diest (Schaffen), comme mandataire spécial, aux fins d'accomplir, au nom et pour le compte de la société, les actes suivants:

(a) Représentation de la société vis à vis de la Banque-Carrefour des Entreprises en Belgique ;

(b) Signature de la correspondance journalière de la société ;

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

- (c) Affiliation de la société à des associations professionnelles et commerciales ;
- (d) Paiement en euros de toute somme ;
- (i) des tiers pour tout frais ou installation sans limitation de montant; et
- (ii) aux employés pour le paiement de leur salaire ou à l'administration de la sécurité sociale pour tous coûts et charges sans limitation de montant.
- (e) Location des installations ou équipements utiles à la société ;
- (f) Représentation de la société en toute matière devant l'Etat belge, les autorités gouvernementales, locales et communales, l'administration fiscale, la douane, BPost, les sociétés de télécommunication, la S.N.C.B., les compagnies aériennes et tout autre service public ;
- (g) Représentation de la société pour la conclusion de toutes conventions ou accords ;
- (h) Représentation de la société pour la soumission de toute offre ou marché public ;
- (i) Signature pour le retrait d'argent récolté, de lettres ou colis envoyé par courrier recommandé ou par l'intermédiaire BPost, des douanes, de la S.N.C.B., des compagnies aériennes, etc ;
- (j) Ouverture de comptes bancaires et comptes chèques postaux au nom de la société et dépôt sur ces comptes des fonds de la société ; signature ou paiement de tout chèque, billet à ordre et facture et virement vers ces comptes ;
- (k) Commande et réception de tout type de fournitures et de toute somme, document et produit de toute nature appartenant à la société, et établissement de reçus ;
- (l) Etablissement, signature, retrait, discussion et paiement de toute facture, chèque, billet à ordre, lettre de change, ou de tout autre document commercial; et
- (m) Souscription de contrats d'assurance.

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur Jean-Philippe Weicker et Mesdames Inès Verboogen et Léa Sonnet, collaborateurs au sein de BDO Legal SRL, dont le siège social est établi Da Vincilaan, 9 E.6 à 1930 Zaventem, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro BE 0892.456.715 (RPM Bruxelles, Tribunaux néerlandophones), agissant séparément, avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extrait conforme.

Déposés en même temps: un exemplaire original (i) des décisions de l'actionnaire unique du 29 décembre 2021 et (ii) du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 décembre 2021.

Inès Verboogen
Mandataire